

Distr.  
GENERALE

S/5660

15 avril 1964

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE EN DATE DU 14 AVRIL 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE

J'ai l'honneur d'attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que le terrorisme chypriote grec se déchaîne à nouveau. D'après des renseignements officiels reçus aujourd'hui même de Chypre, les rebelles turcs occupant des points d'appui situés derrière la Ligne Verte, à Nicosie, ont déclenché, sans aucune provocation, un tir général de barrage contre les quartiers grecs de la ville et les faubourgs avoisinants.

Cette attaque a fait trois victimes parmi les Chypriotes grecs. Stavros Demetriou, âgé de 42 ans, qui était sorti pour faire des achats, a été tué dans son automobile, à l'extérieur d'un magasin. Christina Louca et Joseph Frangou ont été blessés, la première sur la terrasse de sa maison, le deuxième alors que, ne se doutant de rien, il se trouvait à l'extérieur du marché.

Il y a lieu de noter que le tir des terroristes turcs a été dirigé contre des personnes innocentes faisant leurs emplettes dans le principal quartier commerçant de Nicosie, le long de la rue Ledra. D'autres cibles ont été un groupe d'ouvriers travaillant dans la cour derrière le Ledra Palace Hotel, l'usine Severis et les localités de Néapolis et d'Omorphita. Un acte particulièrement criminel a été le tir insensé dirigé du minaret d'une mosquée contre une clinique, celle du Dr Pierides, tir qui a mis en danger la vie des malades.

A la suite d'une intervention des Nations Unies, à midi, les coups de feu ont cessé.

Au cours d'une action parallèle, les insurgés turcs du massif de Kyrenia ont continué leur attaque contre les villages grecs de Karmi et de Khikomo.

Cette toute dernière explosion d'actes criminels de la part des Chypriotes turcs, qui compromet assurément la mission de maintien de la paix des Nations Unies,

ne pourra être que condamnée par tous ceux qui ont à coeur de voir cesser, à Chypre, l'effusion de sang et d'y voir rétablir l'ordre public.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer cette lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, Excellence, etc.

Le représentant permanent de Chypre  
auprès des Nations Unies

(Signé) Zenon ROSSIDES

-----

